



Société de Tir Les Rangiers
2856 Boécourt

COVID – 19

Selon l'ordonnance fédérale, complétée par les dispositions cantonales, liées au Covid-19, nous vous rendons attentifs que le

LOCATAIRE PARTANT

est responsable de la désinfection :

- ✓ des locaux sanitaires
- ✓ de la cuisine et ses surfaces de travail
- ✓ des dortoirs
- ✓ des sols de tous les locaux utilisés
- ✓ des poignées de portes et de fenêtres
- ✓ des interrupteurs

Le locataire est informé des dispositions ci-dessus lors de la remise des clefs.

Nous vous invitons à les respecter scrupuleusement.

En cas d'infection de tiers pour non application de ces dispositions, le locataire restera seul justiciable.

La gérance décline toute responsabilité, et n'est pas tenue de vérifier le travail effectué.

Le Comité

Check-list pour le nettoyage

- **Aérez les pièces** avant de les nettoyer au moins pendant 20 minutes
- **Lavez-vous les mains** soigneusement avant et après
- **Portez des gants jetables**
- **Nettoyez**, avec un détergent et de l'eau pour enlever la saleté et les impuretés
- **Puis désinfectez**, avec des produits chimiques (eau de Javel, alcool, etc), pour tuer les germes
- **Désinfectez les éléments fréquemment touchés :**
 - Poignées de porte
 - Poignées de robinet
 - Interrupteurs
 - Poubelles
 - Clés
 - Rambardes
 - Dessus de tables
 - Appareils de cuisine (cuisinière, four, machine à café, etc)
 - Ustensiles de cuisine : vaisselle, etc
 - Lavabos
 - Toilettes
 - Douches, rideaux de douche
- **Lavez le linge de maison à température élevée** : torchons, serviettes de toilette, housses de matelas, etc
- **Videz et désinfectez l'aspirateur** après le ménage
- **Désinfectez le lave-vaisselle**